

# Commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016 COMPTE RENDU

L'an deux mil seize, le vingt-deux septembre à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Collonges-sous-Salève (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Georges ETALLAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 septembre 2016.

<u>Etaients présents</u> : Mmes	C. BADO	D. BONNEFOY	I. FILOCHE
B. GONDOUIN	C. LEBOUCHER	F. MELCHIOR-BONNET	L. MEROTTO
V. THORET-MAIRESSE			
Mrs	C. BEROUJON	R. BORNE	P. CHASSOT
H. DE MONCEAU	F. DRICOURT	G. ETALLAZ	Y. HELLEGOUARCH
F. MAZIT-SCHREY	F. MEGEVAND	P.-H. THEVENOZ	R. VICAT

Absent(s) : J.-C. BOILLON - C. PONCINI

Absent(s) excusé(s) : G. SOCQUET - F. UJHAZI  
B. ANTHOINE qui a donné pouvoir à F. MELCHIOR-BONNET  
J. DUTOIT qui a donné pouvoir à B. GONDOUIN  
A. GOSTELI qui a donné pouvoir à G. ETALLAZ  
T. HUMBLOT qui a donné pouvoir à V. THORET-MAIRESSE

Lors de la réunion, Monsieur F. MEGEVAND et Madame C. LEBOUCHER sont arrivés après la délibération portant sur l'aménagement du trottoir route de la Combe.

Madame F. MELCHIOR-BONNET est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion (07.07.2016) est validé par les élus présents.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la réunion.

### TRAVAUX

#### SYANE - Travaux et financement programme 2016 - Route du Coin

Monsieur le Maire expose que le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2016, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Route du Coin » dont le montant global est estimé à 470.874,00 € avec une participation financière communale s'élevant à 313.001,00 € et des frais généraux de l'ordre de 14.126,00 €.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Collonges-sous-Salève approuve le plan de financement des opérations à programmer, et notamment la répartition financière proposée, et s'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après avoir pris délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité le plan de financement et sa répartition financière :

d'un montant global estimé à :	470.874,00 €
avec une participation financière communale s'élevant à :	313.001,00 €
et des frais généraux s'élevant à :	14.126,00 €

- S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant T.T.C.) des travaux et des honoraires divers, soit 11.301,00 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération ;

- S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de la participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 250.401,00 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

#### **Aménagement trottoir route de la Combe** **Convention avec le département de la Haute-Savoie**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'opération « aménagement d'un trottoir route de la Combe » qui va débiter dans les jours qui viennent.

Les travaux longeant la route départementale n° 145 et empiétant sur le bord de la chaussée, une convention d'autorisation de voirie et d'entretien doit être signée entre la commune et le département de la Haute-Savoie.

Il présente la convention qui précise :

- les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement ;
- qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;
- la répartition des charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service.

La convention permet également à la collectivité de bénéficier du F.C.T.V.A. sur le montant des travaux.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité la convention présentée ;
- CHARGE le Maire de signer le document.

**FINANCES**

**Budget 2016 – D.M. n° 2 – Ouverture de crédits**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les ouvertures de crédits à effectuer sur le budget 2016 suite aux recettes nouvelles enregistrées et à la nécessité d'ajuster certains articles en dépenses.

Les écritures ci-après sont proposées :

Article	Libellé	Fonction	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>				
021	Virement section fonctionnement	0		22.595 €
024	Cession foncière	8		450 €
1311	Subvention état (bonus véhicule Co)	8		6.300 €
1342	Amendes de police	8		7.950 €
1345	Participations non réalisation places stationnement	0		28.000 €
165	Restitution cautionnement appartements	7	2.100 €	
165	Dépôt cautionnement appartements	7		1.460 €
2188	Autres immobilisations (mat. PM + vidéo stade)	1	17.000 €	
21534	Réseaux électrification Syane (route de la Combe)	8	47.655 €	
<b>Total</b>			<b>66.755 €</b>	<b>66.755 €</b>

Article	Libellé	Fonction	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>				
7381	Taxe additionnelle droit mutation	0		40.260 €
74121	Dotation solidarité rurale	0		41.351 €
74834	Dotation taxes foncières exonération	0		15.530 €
7488	Autres attributions et participations	0		14.065 €
7788	Produits exceptionnels (sinistres)	8		7.000 €
023	Virement section investissement	0	22.595 €	
6135	Loc. mobilières	0	2.000 €	
61521	Entretien terrain (stade)	4	1.000 €	
61551	Entretien matériel roulant	8	15.000 €	
6156	Maintenance (contrôle électrique bâtiments)	0	3.000 €	
6161	Assurances	0	1.000 €	
6182	Doc. Générale et technique	0	3.500 €	
6236	Imprimés adm (Randoland)	2	100 €	
6262	Frais télécommunications internet	0	2.000 €	
6355	Taxes & impôts véhicules	8	100 €	
64131	Rémunération non titulaires (Florian + Mickaël)	8	34.000 €	
6454	Cotisation ASSEDIC	8	2.000 €	
6456	Supplément familial	0	1.820 €	
6488	Autres charges (Chèque déjeuner)	0	13.300 €	
65541	Contribution organisme SYANE La Combe – Route du Coin	8	16.291 €	
673	Titres annulés exercice antérieur	0	500 €	
<b>Total</b>			<b>118.206 €</b>	<b>118.206 €</b>

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les ouvertures de crédits ci-dessus correspondant à la D.M. n° 2.

**Marché de fournitures administratives de bureau, scolaires, pédagogiques, de loisirs créatifs  
et de consommables informatiques**  
**Convention de groupement de commandes**

Monsieur le Maire indique que la ville de Saint-Julien a proposé de constituer, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, un groupement de commandes en vue d'une consultation unique pour la passation d'un marché « Achat des fournitures administratives de bureau, scolaires, pédagogiques, de loisirs créatifs et de consommables informatiques ».

Cette consultation comprendra 3 lots :

- lot n° 1 : Fournitures administratives de bureau ;
- lot n° 2 : Fournitures scolaires, pédagogiques et de loisirs créatifs ;
- lot n° 3 : Consommables informatiques.

Considérant qu'il y a lieu de relancer nos contrats en la matière, Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement qui engage dans les faits la démarche de mutualisation de la commande publique initiée par la C.C.G.

Il est précisé que la ville de Saint-Julien assure le rôle de coordonnateur de ce groupement. Le coordonnateur a pour mission d'organiser la consultation, de signer et notifier les marchés ; chaque collectivité s'assurant ensuite de la bonne exécution des marchés correspondant à ses besoins.

La convention constitutive du groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que les modalités partenariales de suivi et de financement du marché.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L.1414-3 I du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. Pour chaque membre titulaire, il est désigné, dans les mêmes conditions, un membre suppléant.

En outre, la mission du coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Seuls les frais liés au fonctionnement du groupement et à la procédure du marché seront répartis entre les membres du groupement au prorata du montant auquel seront attribués les marchés respectifs des membres du groupement.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat des fournitures administratives de bureau, scolaires, pédagogiques et de loisirs créatifs et de consommables informatiques ;
- DÉSIGNE R. BORNE, membre titulaire pour siéger à la commission du groupement, et Y. HELLEGOUARCH, en tant que suppléant ;
- AUTORISE le Maire à signer l'acte d'adhésion à ladite convention du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

## **URBANISME - CONTENTIEUX**

### **Permis d'aménager société GAT Construction** **Défense des intérêts de la commune devant le Tribunal administratif de Grenoble**

Monsieur le Maire-adjoint en charge de l'urbanisme informe l'assemblée d'une requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par la Selarl « Favre Dubouloz Coffy » pour le compte des conjoints Guyon des Diguères de Mesnilglaise et Veglio à l'encontre du permis d'aménager délivré le 14 avril 2016 à la société GAT Construction (P.A. n° 7408215H0003).

Le projet porte sur la création d'un lotissement de 3 lots destinés à la construction de maisons individuelles.

Entendu cet exposé et considérant la mise en cause de la commune, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à ester en justice et le mandate pour assurer la défense des intérêts de la commune dans le cadre du recours devant les différentes juridictions administratives et notamment le Tribunal administratif de Grenoble (20 voix pour, 3 voix contre L. MEROTTO - T. HUMBLLOT – V. THORET-MAIRESSE) ;
- MANDATE la société C.D.M.F. avocats, représentée par Maître Sandrine FIAT, domiciliée 7 place Firmin Gautier à 38000 Grenoble; pour défendre la commune dans cette procédure.

## **AFFAIRES FONCIÈRES**

### **Opération de logement sociaux lieu-dit « Les Fins » (Douane de Rozon)** **Cession foncière à la S.A. H.L.M. Mont-Blanc**

Monsieur le Maire-adjoint en charge de l'urbanisme rappelle à l'assemblée l'opération de logements sociaux sur le site de l'ancienne douane.

Le projet confié à la S.A. H.L.M. Mont-Blanc, bailleur social, nécessite la mobilisation du foncier de :

- l'État (douane) : 400 m<sup>2</sup> ;
- du département : 470 m<sup>2</sup> ;
- de la commune : 150 m<sup>2</sup>.

Le foncier communal a été estimé par France Domaine à 11.000 €.

Pour la réalisation de l'opération, une cession à l'euro symbolique du foncier communal à la S.A. H.L.M. Mont-Blanc est nécessaire.

Un compromis de vente entre la commune et la S.A. H.L.M. Mont-Blanc préparé par Maître BOREY, notaire, doit être signé par le Maire.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- DÉCIDE de céder la parcelle communale AB n° 767 de 150 m<sup>2</sup> à la S.A. H.L.M. Mont-Blanc à l'euro symbolique ;
- AUTORISE le Maire à signer le compromis de vente entre la commune et la S.A. H.L.M. Mont-Blanc ;

- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente définitif devant Maître BOREY, notaire à Saint-Julien ;
- PREND ACTE que la valeur du foncier estimé à 11.000 € par France Domaine sera déduit de la pénalité réglée par la commune au titre de la loi S.R.U.

C. BEROUJON informe le Conseil municipal que l'arrêté de permis de construire du projet a été signé ce jour par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie. Le début des travaux est prévu au printemps.

## DIVERS

### Compte rendu des délégations au Maire

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises (ci-dessous) dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics :

N° de l'arrêté	Date		Désignation MAPA	Ent. consultées	Offres reçues	Entreprise titulaire	Montant marché en euros TTC
M.11.2016	21.07.2016	F	Amélioration "son et lumière" de la Salle des fêtes communale	4	3	IBS	9 828,61 €

Madame F. MELCHIOR-BONNET donne à l'assemblée des explications sur les prestations prévues dans l'offre de l'entreprise qui font suite à l'audit réalisé et les améliorations et simplifications qui vont découler des travaux.

Il donne ensuite connaissance à l'assemblée des déclarations d'intentions d'aliéner déposées en mairie par les notaires depuis le 7 juillet dernier et qui ont été transmises à l'E.P.F. 74 dans les 48 heures pour traitement.

### Informations diverses

Monsieur le Maire relaye aux conseillers municipaux l'invitation de la commune de Veyrier pour l'apéritif de lancement de la vogue communale le 23 septembre 2016 à partir de 19h.

Il rappelle (mail du 20.09.2016) l'organisation par la mairie de Reignier et le Syndicat Mixte du Salève d'une sortie nocturne le 7 octobre prochain à 19h sur la gestion de l'éclairage public et les enjeux de sa réduction.

I. FILOCHE fait un point sur la rentrée des classes qui s'est très bien passée.

Elle rappelle le renouvellement du contrat de restauration scolaire avec la société Elios et les plus apportés par le nouveau contrat comme la mise en place d'une commission « menu » et l'organisation régulière d'opérations de sensibilisation à l'attention des enfants avec animations fournies par le prestataire ; la première étant intitulée « chasse au gaspi ».

Elle informe l'assemblée que la municipalité a demandé la présence systématique des policiers à l'entrée et la sortie des écoles (matin et soir). Le dispositif sera complété par l'agent administratif du poste de police lorsqu'un policier n'est pas de service.

Elle rappelle pour conclure les 2 manifestations organisées à la salle des fêtes ce week-end :

- vendredi 23 septembre : conférence « Les écrans, quels effets sur les enfants ? » organisée par l'école publique Charles Perrault ;
- samedi 24 septembre : projection du film « Futur d'espoir » réalisé par un jeune de 17 ans de Viry (Guillaume Thebault) organisée par l'association « Salève Vivant ».

F. MELCHIOR-BONNET informe le Conseil municipal de l'organisation par le Fil d'Ariane d'un concert à l'église d'Archamps le 2 octobre 2016 à 17h dans le cadre du jumelage entre le canton de Saint-Julien et Mössingen intitulé « Collaboration musicale franco-allemande » avec l'orchestre de chambre de Mössingen et l'ensemble vocal Pierre de Lune et solistes.

Pour conclure, P. CHASSOT rappelle aux élus que l'enquête publique portant sur le projet d'élaboration du P.L.U. débute le lundi 26 septembre pour se terminer le vendredi 28 octobre soit 33 jours consécutifs. Il communique également les 5 jours de permanence du commissaire enquêteur et précise que l'avis d'enquête complet est bien évidemment sur le site internet de la commune.